

SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES INFIRMES.

A M. J. P. Lefrançois	£75 0 0
M. J. Couture	50 0 0
M. Al. Leclerc	60 0 0
M. Desrochers	50 0 0
M. Godfroy Tremblay	*60 0 0
M. L. T. Bédard	25 0 0
M. Dion	30 0 0
M. J. B. Lemaitre Lottinville	25 0 0
M. Chs. Pouliot	25 0 0
M. Ths. B. Pelletier	50 0 0

*Indépendamment de £3 15s. 0d. que ce Monsieur a reçu précédemment de trop par erreur.

L'addition faite à la cinquième règle, à l'approbation des membres, ayant été approuvée par la majorité d'entre eux, il est résolu qu'elle fait maintenant partie des règles fondamentales de la Société.

La grande majorité des membres s'étant aussi prononcée en faveur de l'admission de M. Thibault, missionnaire de la Rivière-Rouge, comme membre de la Société, il est aussi résolu que ce Monsieur fera partie de la Société, dès qu'il se sera conformé aux règles relatives à l'admission des membres.

Il est ordonné ensuite que le Secrétaire consulte les membres de la Société sur l'opportunité d'accorder une somme £15 0 0 par année sur les fonds de la Société à M. Dowling, prêtre infirme et dans la plus grande indigence, tant qu'il sera dans le même état ; malgré que ce Monsieur n'ait jamais fait partie de la Société.

Vu l'état satisfaisant des finances de la Société, il est de plus résolu que M. le Trésorier de l'Archidiocèse soit autorisé à ajouter £200 0 0 au capital de la Société, en plaçant cette somme à intérêt sur la balance de la recette de cette année.

Fait et passé à l'Archevêché de Québec, ce premier septembre mil huit cent cinquante-sept.

(Signé,) † **THOMAS**, EV. TROIS-RIVIÈRES,
Vice-Président.

P. HUOT, PTRE.,
Secrétaire S. E. S. M.

Compte détaillé de la dépense depuis le dernier bureau tenu le 5 septembre 1856.

Traitements alloués à MM. J. P. Lefrançois	£ 75 0 0
" " Godfroy Tremblay	63 15 0
" " Desrochers	45 0 0
" " Al. Leclerc	45 0 0
" " J. Couture	40 0 0
" " Grégoire Tremblay	37 10 0
" " T. B. Pelletier	37 10 0
" " Ths. Bédard	25 0 0
" " Dion	25 0 0
" " Lemaitre Lottinville	30 0 0
" " Chs. Pouliot	25 0 0
Reprise la somme de £9 0 0, montant de deux contributions entrées deux fois par erreur dans les comptes de 1856 : 1o. celle de M. J. Langevin, pour 1855 ; 2o. celle de M. Mayrand, pour 1854	9 0 0
Frais d'impression	2 15 0
Payé au commissionnaire de M. le Trésorier	0 10 0
Payé pour port de lettres, enveloppes, etc., etc.	0 14 8½
	<hr/> <u>£461 14 8½</u>

Le tout certifié conforme en substance au plomitif et aux comptes de M. le Trésorier.

P. HUOT, PTRE.,
Secrétaire S. E. S. M.